

Séance du Conseil communal du 23 décembre 2008.

Présents : M. Clabots, Bourgmestre-Président ;

MM. Vanseveren, Barbier, Cordier, Mme Vanbever, M. Pirot, membres du Collège communal; M. Roberti de Winghe, Mme de Coster-Bauchau, MM. Jacquet, Jonckers, Todts, Oversteyns, Mme Olbrechts-van Zeebroeck, MM. Goergen, Coisman, Mmes Brumagne, Godefroid-Hosselet, MM. Feys, Magos, Spreutel, Mme Van Damme et M. Botte, Conseillers;
M. Stormme, Secrétaire communal.

Excusé : M. Tollet, Echevin.

00. Procès-verbal dernière séance (p.m 27 novembre 2008)

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le procès-verbal de sa séance du 27 novembre 2008 tel qu'il est proposé.

01. Autorité communales : Démission d'un échevin de ses fonctions scabinales – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Pierre BARBIER de ses fonctions d'échevin.

02. Autorités communales : Adoption d'un avenant au Pacte de majorité.

Le Conseil en séance publique, Le Bourgmestre donne lecture de l'avenant au pacte de majorité régulièrement déposé entre les mains du Secrétaire communal conformément à l'article L1123-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce document, établi par les élus de la liste L'EQUIPE ayant obtenu 8 sièges, les élus de la liste I.COM ayant obtenu 3 sièges et les élus de la liste ECOLO ayant obtenu 2 sièges aux élections communales du 08 octobre 2006, DESIGNIE Monsieur Emmanuel FEYS en qualité d'échevin, en remplacement de Monsieur Barbier, démissionnaire. Monsieur le Bourgmestre fait observer que le candidat présenté au mandat d'Echevin ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-3 et L1125-2 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Monsieur le Bourgmestre soumet le projet d'avenant de pacte de majorité au vote de l'assemblée. L'avenant au pacte de majorité est adopté par 13 voix pour et 9 abstentions.

03. Autorité communales : Nouvel échevin désigné dans l'avenant au Pacte de majorité – Prestation de serment – Installation – Prise d'acte.

Le Conseil en séance publique, En conséquence de l'adoption de l'avenant au Pacte de majorité, en vue de son installation dans ses nouvelles fonctions, l'Echevin désigné est invité à prêter le serment prévu. Monsieur FEYS prête entre les mains de Monsieur le Bourgmestre le serment prescrit à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ». Il est donc installé dans ses fonctions d'échevin.

04. Administration générale : CPAS - délibération du 19 novembre 2008 – budget 2009. – Approbation.

Le Conseil en séance publique, Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 19 novembre 2008 décidant d'arrêter le budget de l'exercice 2009 comme suit :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Recettes	4.662.886,44 EUR	955.000 EUR
Dépenses	4.662.886,44 EUR	955.000 EUR
Solde	0	0

DECIDE : Article unique: d'approuver la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessus. La présente délibération sera transmise à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon pour information.

05. Cultes : Fabrique d'Eglise St Antoine de Pérot – Budget 2009 - Avis

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article unique: d'émettre un avis favorable quant à l'approbation du budget 2009 de la Fabrique d'Eglise St Antoine de Pérot, lequel se clôture en recettes

et en dépenses à 8.267,77 € grâce à une intervention communale de 6.213,06 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

06. Environnement : Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne - Adhésion

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'adhérer à la Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne (2007-2011). Article 2 : de transmettre la charte signée par le Bourgmestre au SPW – Direction générale opérationnelle 3- Département de la Nature et des Forêts- Direction des Ressources forestières.

07. Environnement : Déchets- Collecte sélective des déchets d'amiante-ciment issus d'une activité usuelle des ménages- Convention avec l' IBW – Adhésion.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'adhérer à la convention « Filière amiante-ciment via le réseau des parcs à conteneurs » de l'Intercommunale du Brabant wallon. Article 2 : de transmettre la convention complétée et signée à l'IBW.

08. Finances : Budget communal de l'exercice 2008 – Modification budgétaire n° 3 - Approbation – Prise d'acte.

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE : de l'arrêté, pris en séance du 04 décembre 2008 par le Collège provincial du Brabant wallon, qui conclut à l'approbation de la modification budgétaire n° 3 du budget communal de l'exercice 2008.

09. Finances : Budget communal – Exercice 2009- Arrêt.

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE du rapport politique établi par le Collège communal; DECIDE d'approuver les crédits relevant du service ordinaire du budget 2009 ; DECIDE d'approuver les crédits relevant du service extraordinaire du budget 2009 ; DECIDE d'arrêter le budget communal pour l'exercice 2009 lequel se clôture comme suit :

1. Service ordinaire :

Recettes : 12.500.767,76 €
 Dépenses : 12.469.230,52 €
 Solde (boni) : 31.537,24€

2. Service extraordinaire :

Recettes : 8.442.355,77 €
 Dépenses : 8.442.355,77 €
 Solde : 0,00 €

10. Finances : Budget communal - service extraordinaire – exercice 2009 – petits achats/remplacements de matériel/ machines / équipements/mobilier – limitation dépenses/ passation de marchés / conditions – approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'autoriser le Collège Communal à attribuer par procédure négociée sans publicité les marchés relatifs aux dépenses ci-après mentionnées et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire qui est inscrit au budget communal de l'exercice 2009(service extraordinaire) :

Article	Libellé	Montant
104/74151:20090002.2009	ACHATS DE MOBILIER DE BUREAU (Tables, chaises, armoires...)	6.000,00
104/74298 :20090004.2009	ACHAT D'UNE SONORISATION PORTATIVE	3.000,00
10401/74298:20090032.2009	ACHATS DE MATERIEL - RANGEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES (Etagères)	3.000,00
124/72360:20090008.2009	AMENAGEMENTS DE BATIMENTS EN COURS D'EXECUTION – DOICEAU	5.000,00
12403/72460:20090009.2009	SALLE DE HEZE - CONSTRUCTION D'UN BARBECUE	4.000,00
72101/72460:20090040.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - ECOLE PECROT	2.500,00
421/74451:20090034.2009	DEPOT COMMUNAL - ACHAT D'UNE TOILE ANTI PLUIE POUR AUVENT	2.000,00
	ACHAT DE DEUX PETITES REMORQUES	1.300,00
	ACHAT D'UN SOUFFLEUR	700,00
	ACHAT DE 3 DEBROUSSAILLEUSES	1.750,00
	ACHAT DE BARRIERES NADAR	6.500,00

425/74152:20090037.2009	ACHAT DE 4 PANNEAUX D'AFFICHAHE DE SECURITE ACHAT DE BACS A FLEURS	5.000,00 6.500,00
722/72460:20090091.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE ECOLE GREZ - SANITAIRES	6.000,00
722/74198:20090043.2009	ACHATS DE MOBILIER (TABLES, CHAISES, BUREAU, CHAISE DE BUREAU)	5.000,00
722/74253:20090044.2009	ACHATS DE MATERIEL INFORMATIQUE (PC, IMPRIMANTE)	3.000,00
722/74451:20090046.2009	ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	2.000,00
72203/72460:20090088.2009	TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE	6.000,00
734/74298:20090095.2009	ACHATS DE MATERIEL DIVERS (instruments,..)	5.000,00
76401/72460:20090053.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - INSTALLATIONS SPORTIVES PECROT	6.000,00
76407/72460:20090054.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - INSTALLATIONS SPORTIVES - ARCHENNES	6.000,00
76410/72460:20090055.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - INSTALLATIONS SPORTIVES - GREZ	6.000,00
76411/72460:20090056.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - INSTALLATIONS SPORTIVES - GASTUCHE	6.000,00
765/72560:20090059.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - PISC NETHEN	2.500,00
767/74952:20090048.2009	ACHATS D'OUVRAGES POUR LA BIBLIOTHEQUE	2.500,00
79001/72460:20090060.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - CURE NETHEN	5.000,00
79002/72460:20090061.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - CURE PECROT	3.000,00
832/72460:20090063.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - ESPACE SOCIAL	5.000,00
87705/73260:20090064.2009	ACQUISITION DE MATERIAUX POUR LA REFECTION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES - RUELLE DES FOINS	6.000,00
87709/73260:20090066.2009	ACQUISITION DE MATERIAUX POUR LA REFECTION D'UN EGOUT - FONTENELLE	2.000,00
87803/72460:20090070.2009	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE - MORGUE NETHEN	5.000,00
879/72560:20090071.2009	ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE PCDN	6.000,00
922/72460:20090075.2009	CLOS DES CRAYEUX - AMENAGEMENT D'UN GRENIER EN CHAMBRE	3.500,00

Article 2 : de confirmer que le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est inférieur à 22.000 euros hors tva à l'exception des articles 10 § 2, 15 § 2 et 3, 16, 17, 18, 20, 21 et 22 de l'annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics. Article 3 : de n'exiger aucun cautionnement. Article 4 : de ne prévoir aucune révision de prix.

11. Police : Zone de police « Ardennes brabançonnnes » (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt) – Dotation communale 2009 – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver la dotation de la commune de Grez-Doiceau qui doit être attribuée à la Zone de police « Ardennes brabançonnnes » (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt), pour l'exercice 2009, d'un montant de 976.124,53 euros, sous l'article 33012/485-48 du budget de la Zone de Police. Article 2 : de transmettre la présente délibération à l'Autorité de tutelle, pour disposition, ainsi qu'au Président de la Zone de police « Ardennes brabançonnnes ».

12. Travaux publics : Plan triennal 2007-2009 – Travaux de voiries et aménagement du réseau d'égouts du chemin de la Logette – Projet (marché conjoint Commune / S.W.D.E.) – Estimation – Choix du mode de passation du marché.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver le dossier projet de travaux de voiries et aménagement du réseau d'égouts du chemin de la Logette, tel que présenté par l'auteur de projet susvisé. Article 2 : d'approuver l'estimation des travaux précités au montant global de **572.574,91 €** TVAC. Article 3 : de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du présent marché de travaux. Article 4 : de transmettre le dossier complet à l'IBW et à la SWDE, pour avis.

13. Travaux publics : Révision et augmentation du gabarit du pont sur la Néthen, rue de Hamme-Mille – Projet – Estimation – Choix du mode de passation du marché.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver le dossier projet de révision et d'augmentation du gabarit du pont sur la Néthen, rue de Hamme-Mille, tel que présenté par l'auteur de projet susvisé. Article 2 : d'approuver l'estimation des travaux précités au montant global de **164.825 €** TVAC. Article 3: de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du présent marché de travaux. Article 4 : de solliciter les subsides.

14. Travaux publics : Plan triennal 2007-2009 – Egouttage exclusif rue Cyrille Bauwens (TRI07-09-05) - Convention de cession de marché relative à l'étude et la direction des travaux – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article unique : d'approuver les termes de la convention de cession de marché relative à l'étude et la direction des travaux d'égouttage exclusif de la rue Cyrille Bauwens, telle que présentée par l'I.B.W.

15. Travaux publics : Plan triennal 2007-2009 – Egouttage exclusif rue Léopold Vanmeerbeek (TRI07-09-06) - Convention de cession de marché relative à l'étude et la direction des travaux – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article unique : d'approuver les termes de la convention de cession de marché relative à l'étude et la direction des travaux d'égouttage exclusif de la rue Léopold Vanmeerbeek, telle que présentée par l'I.B.W.

16. Travaux publics : Marché de services - Création d'infrastructures sportives sur le site sportif du Stampia : établissement de l'avant-projet (TP2008/040) – Auteur de projet – Avenant 2 : assistance à l'introduction du permis d'urbanisme par la commune - Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver l'avenant 2 à la mission de l'auteur de projet pour l'assistance à l'introduction du permis d'urbanisme par la commune, au montant de 1.133,77 € TVA de 21% incluse, portant le montant global du marché de services à 13.947,67 € TVAC. Article 2: de notifier cette décision à l'auteur de projet précité.

17. Travaux publics : (TP081) Plan Escargot 2007 : travaux d'aménagement et de sécurisation - Raccordement de l'armoire des feux tricolores au réseau public d'électricité – Principe – Mode de passation du marché - Estimation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1: d'approuver le principe de faire procéder au raccordement de l'armoire électrique destinée au fonctionnement des feux tricolores, sur le réseau public d'électricité. Article 2: d'approuver l'estimation de la dépense au montant global de 900 € TVAC. Article 3: de choisir la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure comme mode de passation des marchés de services à passer, sur base de l'article 17 § 2, 1° a) et f) de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics.

18. Travaux publics : Fourniture et pose de menuiseries extérieures en PVC au bâtiment communal sis rue du Beau Site, 30 – Principe – Cahier spécial des charges et métrés estimatif et récapitulatif : approbation - Mode de passation de marché – Estimation (TP2008/089).

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver le principe du placement de menuiseries extérieures en PVC dans le bâtiment communal susvisé. Article 2 : d'approuver le montant global estimatif de la dépense à 29.000 € TVAC. Article 3: d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que les métrés estimatif et récapitulatif, tels que présentés. Article 4 : de choisir la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure comme mode de passation de marché, sur base de l'article 17 § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993.